

PROCES VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 février 2024

B.P. 6 - Place Puvis de Chavannes

Tél. 03 85 72 70 60 Fax 03 85 72 51 09

Mail: mairie-cuiseaux@wanadoo.fr

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en salle du conseil municipal en séance extraordinaire sous la présidence de Madame Françoise JAILLET, Maire.

<u>Présents</u>; JAILLET Françoise; MAITRE Gilles, ROCHET Annie; RIVOIRE JACQUINOT Carole; BACAER Julien; BERTHAUD Emmanuel; FAUVEY Audrey, GEROLT Magali; JACQUES Pascal, LEROY Christian; PONCET Jean-Michel, RODOT Bertrand; SEVESTYRE Delphine; TOTA FENIET Virginie; VULLIEZ Fabien –

Absents excusés:

De COURTIVRON Gilles pouvoir donné à RIVOIRE JACQUINOT Carole

MICHEL Ketty pouvoir donné à PONCET Jean-Michel

UNY Fanny pouvoir donné à ROCHET Annie

Secrétaire : RODOT Bertrand

1/ ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2022-44 du 9 juin 2022 portant création de 4 postes d'adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2022-45 du 9 juin 2022 relative à l'élection des adjoints au maire

Vu l'arrêté municipal n°2022-90 du 10 juin 2022 donnant délégation de fonction et de signature au 3ème adjoint,

Vu la lettre Recommandé avec accusé de réception reçue en mairie de Cuiseaux le 24 janvier 2024, dans laquelle le 3ème adjoint présente sa démission de ses fonctions d'adjoint au maire mais également de conseiller municipal à la date du 1er février 2024

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet par courrier reçu le 24 janvier 2024,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, Mme la Maire expose qu'il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 3ème adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- PROCEDE à la désignation du 3ème adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats: M. RODOT Bertrand

M. JACQUES Pascal

Nombre de votants: 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18 Nombre de bulletins blancs et Nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés: 15

Majorité absolue: 9

Ont obtenu: M. RODOT Bertrand 9 voix

M. JACQUES Pascal: 6 voix

M. RODOT Bertrand est désigné en qualité 3ème adjoint au Maire

Cuiseaux, le 19 février 2024

La séance est levée à 19h45

Le secrétaire,

Bertrand RODOT

Françoise JAILLET.